

Lettre d'information

du Service des affaires culturelles du canton de Vaud

LES BRÈVES DE LA DIRECTION DU SERAC

DEUX NOUVELLES LOIS POUR RÉGIR LA POLITIQUE CULTURELLE VAUDOISE



La loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2015, accompagnées des règlements nécessaires à leur application. Dès lors la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 est abrogée.

Loi sur la vie culturelle et la création artistique

La LVCA fixe le cadre de la politique de subventionnement étatique de la création artistique et des activités culturelles. Elle s'applique aux domaines suivants : musique, littérature, arts de la scène, arts plastiques, arts visuels, arts appliqués et arts populaires.

La LVCA précise les missions de l'Etat et des communes en matière de politique culturelle. Elle introduit le principe nouveau d'un partenariat entre l'Etat et une ville-centre, une commune ou un groupe de communes, pour le financement subsidiaire des institutions et manifestations culturelles d'importance régionale et suprarégionale. Une convention-cadre, passée entre l'Etat et les deux associations faitières de communes : l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV), sera signée.

La LVCA réunit en un seul fonds les anciens fonds vaudois du théâtre et fonds vaudois de la danse, pour en faire un fonds cantonal des arts de la scène, qui s'ouvrira au théâtre jeune public et au théâtre d'humour, ainsi qu'aux arts performatifs. Une Commission cantonale des arts de la scène remodelée assurera la mission de préavisier sur les projets.

Un fonds cantonal de sensibilisation à la culture vient remplacer l'ancien « Fonds cantonal pour la formation culturelle ». Il s'ouvre de surcroît au traitement des projets de médiation culturelle. Une commission également renouvelée a été mise sur pied pour préavisier l'ensemble des dossiers.

Le fonds cantonal des activités culturelles demeure quant à lui inchangé.

Chacun de ces fonds fait l'objet d'un règlement d'application spécifique, disponible dans le Recueil systématique de la législation vaudoise.

Une nouveauté est introduite dans la LVCA : la possibilité pour l'Etat de soutenir l'acquisition ou le remplacement de l'équipement de lieux culturels (théâtres, salles de spectacles par exemple), essentiellement pour des lieux de petites dimensions et décentralisés, selon des critères et dans des limites financières précisés dans le règlement concernant l'aide à l'équipement de lieux culturels.

Enfin, le règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments de l'Etat a été largement complété et mis à jour en collaboration avec l'architecte cantonal.

Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

La LPMI inscrit le patrimoine mobilier et immatériel au cœur de la loi. D'une part elle fixe les devoirs de l'Etat vis-à-vis du patrimoine dont il est propriétaire, c'est-à-dire celui dont les institutions patrimoniales cantonales ont la charge.

Elle introduit la gratuité d'accès aux expositions permanentes des musées cantonaux, en maintenant le principe d'une finance d'entrée pour les expositions temporaires.

Elle indique le cadre dans lequel l'Etat peut apporter ses compétences ou son soutien dans la sauvegarde d'objets jugés d'importance exceptionnelle pour le canton de Vaud et qui seraient à ce titre inscrits dans un inventaire cantonal dépendant de la LPMI. De même elle prévoit un droit de préemption de l'Etat dans le cas de vente d'un objet culturel inscrit à cet inventaire. Elle instaure par ailleurs la fonction de conservateur·trice du patrimoine immatériel.

La LPMI précise dans quelles conditions l'Etat peut confier par convention la sauvegarde de biens culturels mobiliers dont il est propriétaire à des institutions patrimoniales communales ou privées reconnues.

Le **règlement d'application de la LPMI** précise le rôle, l'organisation et la composition de la nouvelle Commission du patrimoine mobilier et immatériel. Cette commission a deux missions : d'une part elle examine et préavise les demandes de subventions pour des projets liés au patrimoine mobilier ou immatériel. D'autre part elle examine les éventuelles demandes d'inscription à l'inventaire et les projets de conventions y relatifs, la prise de mesures conservatoires, l'exercice du droit de préemption de l'Etat et l'inscription à l'inventaire d'un élément du patrimoine immatériel.

Il décline également les règles dans lesquelles les institutions patrimoniales cantonales assurent leurs missions, sur le plan de la gestion et de la conservation des collections et de leurs prestations au public.

Enfin, la LPMI est assortie d'une version refondue et mise à jour du **règlement de la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne**.

PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ET MOBILIER



La nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) constitue l'une des premières lois cantonales à faire une place au patrimoine immatériel, tel que décrit par la convention de l'UNESCO de 2003. Elle comble aussi une lacune relative au patrimoine mobilier en mains privées, associatives et communales, en permettant désormais de l'identifier et de le recenser, en vue de sa préservation, de sa conservation et de sa mise en valeur, sur une base volontaire.

Pour remplir ces missions, la loi institue deux nouveaux postes à temps partiel : celui de coordinateur·trice pour le patrimoine mobilier et celui de conservateur·trice du patrimoine immatériel.

Ariane Devanthéry, docteur en lettres et historienne de la culture, chargée du recensement du patrimoine immatériel vaudois depuis août 2010, est ainsi devenue conservatrice de ce patrimoine. En outre, en raison de sa grande connaissance du milieu patrimonial vaudois, elle a aussi été choisie pour assurer le travail de coordinatrice du patrimoine mobilier. Le Service des affaires culturelles est heureux de l'accueillir pour ce poste à temps partiel (30%), qui a débuté le 1^{er} mars 2015.

NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN EN LIGNE



Dès le 6 juillet 2015, toutes les demandes de subvention qui seront adressées au Service des affaires culturelles seront traitées de manière informatisée, via le Portail des prestations en lignes sur le site de l'État de Vaud.

Qu'il s'agisse de demander une subvention ou de faire acte de candidature pour une bourse ou un atelier, des formulaires en ligne permettront de compléter pas à pas toutes les informations nécessaires au traitement de la demande. Il sera également possible d'annexer des documents scannés ou informatisés directement dans le formulaire.

Ce nouveau système permettra une gestion rapide des demandes et un accès aisé au suivi de leur traitement. La recherche historique et l'archivage des demandes seront également facilités, tant pour la personne qui sollicite un soutien que pour les personnes en charge de leur examen. En outre, le volume papier des dossiers devrait fortement diminuer.

La mise en place de ce système, développé par la Direction des systèmes d'information de l'État de Vaud (DSI), impliquera également des changements pour les membres des commissions d'experts, notamment dans la manière d'examiner les demandes et de les traiter.

Elle coïncide avec l'entrée en vigueur des nouvelles lois (LVCA et LPMI) et de leurs règlements d'application et répond aux besoins de la politique de cyber-administration qui se met en place au sein de l'Administration cantonale vaudoise.

► Plus d'info sur : <http://www.vd.ch/themes/culture/>

ARTS VIVANTS

BOURSE À L'ÉCRITURE 2015



La Bourse à l'écriture 2015 a été attribuée à l'écrivain **Antoine Jaquier**. Dotée d'un montant de 10'000 francs, elle permet à un auteur, vivant et travaillant dans le canton de Vaud, de réaliser un projet littéraire. C'est la dixième fois qu'une telle aide est octroyée.

Le projet d'écriture romanesque d'Antoine Jaquier a été sélectionné parmi 26 dossiers, par un jury réunissant Karine Fankhauser et Raphaël Aubert, membres de la Commission cantonale des activités culturelles, ainsi qu'une experte extérieure en la personne de Amandine Glévarec, libraire et initiatrice d'un blog littéraire.

Le premier roman d'Antoine Jaquier, « Ils sont tous morts », a été publié aux éditions de l'Âge d'Homme en août 2013 et lui a valu le Prix Edouard Rod en 2014. Son deuxième roman, « Avec les chiens », sortira en été 2015 également aux éditions l'Âge d'Homme.

Depuis septembre 2014, Antoine Jaquier travaille à un troisième roman, « Amanda », après avoir suivi un atelier d'écriture animé par Philippe Djian. Son projet traitera de la vie des « vingtenaires » de ce début de XXIe siècle en Suisse. Pour le réaliser, il compte participer à un atelier de la Nouvelle revue française (NRF) de Gallimard, animé une nouvelle fois par Philippe Djian qui a, par ailleurs, accepté de le coacher depuis six mois sur son travail d'écriture.

Le Jury a été particulièrement convaincu par le sujet de ce nouveau roman et par le fait que l'auteur s'investit sur le long terme dans ses travaux d'écriture. La Bourse à l'écriture permettra à Antoine Jaquier de dégager du temps pour son travail et de participer à l'atelier de la NRF.

6^e BOURSE DE COMPAGNONNAGE THÉÂTRAL



L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne mettent conjointement au concours chaque année une Bourse de compagnonnage théâtral. Cette forme de soutien à la création théâtrale est destinée à soutenir les compagnies de la région lausannoise issues de la relève, par l'attribution d'une bourse d'un montant de 90'000 francs sur une période de deux ans, financée à parts égales par les deux collectivités publiques.

Durant la première année, le compagnon assiste un metteur en scène expérimenté, et doit également réaliser un stage hors de Suisse romande auprès d'un metteur en scène reconnu sur le plan européen. Pendant la deuxième année, le compagnon a la possibilité de réaliser sa propre création théâtrale en bénéficiant d'un dialogue étroit avec le metteur en scène confirmé.

Cette année, la Commission « arts de la scène » de la Ville de Lausanne et la Commission vaudoise du théâtre ont attribué à l'unanimité, pour la période 2015-2016, la bourse à **Magali Tosato** de « l'Association Mikro-kit » associée à la « Compagnie Marielle Pinsard ».

Par ailleurs, le Canton de Vaud consacre 245'000 francs à l'aide à la création chorégraphique et 1'095'000 francs à l'aide à la création théâtrale indépendantes et professionnelles durant la saison 2015-2016.

ATELIER VAUDOIS DU 700^e À PARIS EN 2016



© Istockphotos

Le Canton de Vaud met gratuitement à disposition d'artistes plasticiens, vaudois ou étrangers, domiciliés ou non sur territoire vaudois, un atelier situé à la Cité Internationale des Arts à Paris, pour un séjour de six mois environ.

Cette résidence n'est pas soumise à l'octroi d'une bourse. Les candidats doivent exercer une activité professionnelle dans le domaine de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la photographie (plastique), de la vidéo ou des performances.

Les personnes intéressées par un séjour durant le premier ou le second semestre 2016 soumettent leur candidature dès le 1^{er} juillet et jusqu'au 28 août 2015 dernier délai, au travers du Portail des prestations en ligne sur le site de l'État de Vaud.

Le dossier de candidature comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitæ et une description détaillée du projet artistique envisagé, accompagnée d'un dossier succinct (travaux représentatifs de créations récentes, aux formats pdf, doc, xls, tiff ou jpg, imprimables en format A4).

► Plus d'info sur : <http://www.vd.ch/themes/culture/aides-et-soutiens/ateliers>

MUSÉES CANTONAUX VAUDOIS

AVENTICUM FÊTE SES 2000 ANS !



Du 22 au 25 mai 2015, Avenches a été le centre de toutes les attentions. La Municipalité a en effet décidé de fêter ses 2000 ans d'existence en organisant durant quatre jours une série de manifestations destinées à un large public au cœur même du site antique.

Les Site et musée romains d'Avenches (SMRA) se sont associés à cet événement en renforçant le programme proposé par des animations en lien avec l'époque romaine (démonstrations de combats de gladiateurs, représentations théâtrales, ateliers) et en contribuant à l'émission d'une monnaie commémorative en or dont l'avvers représente le buste en or de l'empereur Marc Aurèle, découvert en 1940 dans l'une des canalisations du sanctuaire du Cigognier. À l'occasion de la sortie officielle de cette monnaie le 7 mai, Isabella Liggi, numismate au SMRA, a présenté une conférence publique sur les images et les messages véhiculés sur les monnaies impériales romaines.

Une carte postale émise par La Poste et affranchie aux couleurs de la commune, a également été imprimée à cette occasion. En son centre, Marc Aurèle occupe là encore une place de choix.

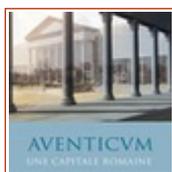
► Plus d'info sur : <http://www.aventicum2015.ch/>

Un film 3D sur Avenches

Un événement particulièrement important pour Avenches est la sortie du film « Aventicum D-couverte » réalisé par Philippe Nicolet (NVP3D productions). Ce documentaire présente les grandes découvertes archéologiques faites à Avenches, ancienne capitale romaine des Helvètes. Ce film a été projeté pour la première fois dans sa version originale en 3D le 27 mai à 20h au Théâtre du Château à Avenches. Il a été diffusé dans une version légèrement modifiée le lundi 18 mai à 20h40 sur RTS 2. Il est aujourd'hui intégré au parcours de visite du Musée. À noter encore qu'il fera partie des films sélectionnés dans le cadre du Festival 3D qui aura lieu au Bicubic à Romont le 7 novembre 2015 en soirée.

Une exposition : « Fragile. Verres romains »

Le 27 mai, a été inaugurée la nouvelle exposition thématique du SMRA qui, grâce aux prêts de neuf musées et services archéologiques de Suisse, met pour la première fois en parallèle des verres originaux de grande qualité et de splendides verres fabriqués à Aventicum. À voir jusqu'au 1^{er} novembre 2015.



Un nouveau guide : « Aventicum, une capitale romaine »

L'année 2015 coïncide également pour le SMRA avec la sortie de plusieurs publications importantes, parmi lesquelles le nouveau guide : « Aventicum, une capitale romaine », qui se veut être tout à la fois un manuel à feuilleter chez soi et un guide à emporter lors d'une prochaine escapade avenchoise. Il se décline en français, en allemand et en anglais.

Texte : Marie-France Meylan Krause, directrice des Site et musée romains d'Avenches

► Plus d'info sur : <http://www.aventicum.org/index.php/fr>

PÔLE MUSÉAL : ÉTAT DES LIEUX POUR L'ANNÉE 2015



Le projet Pôle muséal vise à la réunion de trois musées : le Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a), le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) et le Musée de l'Élysée, ainsi que de deux fondations : la Fondation Félix Vallotton et la Fondation Toms Pauli sur un seul et même site, à savoir les anciennes Halles CFF aux locomotives, à côté de la Gare de Lausanne.

En 2015, plusieurs étapes importantes pour la mise en oeuvre du Pôle muséal, tant sur le plan architectural que culturel, ont été et seront franchies. En voici un bref aperçu, non exhaustif.

Construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts

Le nouvel écrin du mcb-a, mis à l'enquête au cours de l'été 2014, a fait l'objet d'oppositions, toutes levées. Deux recours ont été déposés suite à ces décisions auprès de la Cour de droit administratif et de droit public, qui les a entièrement rejetés en mai 2015.

La construction du mcb-a pourra débuter, sous réserve d'un recours au niveau fédéral. Le financement de cette construction a d'ores et déjà été validé par le Grand Conseil en mars 2014.

Concours d'architecture pour le Musée de design et d'arts appliqués contemporains et le Musée de l'Élysée

Le 9 janvier 2015 s'ouvrait l'appel à candidatures pour le concours d'architecture lié à la deuxième phase du Pôle muséal. 149 bureaux d'architecture, établis dans 9 pays différents, ont signifié leur intérêt pour concevoir les futurs écrins du mudac et du Musée de l'Élysée.

Après examen des dossiers, le jury a sélectionné 21 candidatures. Le jury se réjouit du grand nombre et de la renommée des architectes qui ont fait acte de candidature, ainsi que de la qualité des dossiers qui lui ont été transmis.

Les résultats du concours seront communiqués en octobre 2015. Le bureau Barozzi&Veiga, lauréat du concours d'architecture pour le mcb-a, fait partie du jury.

Gouvernance du Pôle muséal

Afin de donner vie à un véritable « quartier culturel » et de coordonner les activités et les projets communs aux trois musées, en collaboration avec les deux fondations concernées, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont validé la création d'un Conseil de direction du Pôle muséal.

Outre sa présidence, assumée par Chantal Prod'Hom, directrice du mudac, il est constitué de Tatyana Franck, directrice du Musée de l'Élysée, de Bernard Fibicher, directeur du mcb-a, de Katia Poletti, conservatrice de la Fondation Félix Vallotton et de Giselle Eberhard Cotton, conservatrice de la Fondation Toms Pauli.

Chaque musée et fondation constituant le Pôle muséal garde son autonomie, son identité et son mode de gouvernance. Néanmoins, la promotion, la communication et la représentation relatives au Pôle muséal, ainsi que la gestion, l'utilisation et la programmation des activités communes ou liées au futur site sont dorénavant gérées par le Conseil de direction.

► Plus d'info sur : <http://polemuseal.ch/fr/>

Impressum : La lettre d'information du Service des affaires culturelles du canton de Vaud paraît quatre fois par an. Elle est diffusée par courriel et peut être consultée sur le site Internet du service : www.vd.ch/serac.

Informations : info.serac@vd.ch / **Prochain numéro à paraître** : août-septembre 2015